

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 21 septembre 2026



Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 21 septembre 2026 à 18 h 30 mn, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe PLOUZANÉ, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Anne GEORGELIN – M. Philippe ROMAND - Mme Sabine MOUILLÉ – M. Jean-François PRÉ– Mme Cécile BOUREL – M. Florian BARTHS – Mme Sara ZAMOJSKI – M. Benoît JOSEPH – Mme Aurélie SAUVAGET – M. Loïc JESTIN –M. Laurent QUINTIN – M. Ludovic LE BRAS – Mme Sabrina MORVAN.

Aucun Pouvoir.

Absente : Mme Clémentine MIGNOT.

Date de la convocation : 17/09/2026.

Date d'affichage de la convocation : 17/09/2026.

Secrétaire de séance : Mme Cécile BOUREL.

Délibération 51 2026 : Commissions extra-municipales : « comités consultatifs ».

Selon le règlement du Conseil municipal validé à la dernière séance du conseil municipal
(Cf article L2143-2 du CGCT)

Le conseil municipal peut créer **des comités consultatifs** sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Les habitants de Commana pourront participer à la réflexion sur les principaux projets pour la commune. Il s'agit d'un groupe de travail de 20 personnes dont 5 élus.

Un appel aux bonnes volontés qui auraient envie d'offrir leur vision professionnelle ou leurs compétences particulières sera publié dans le prochain bulletin municipal.

Deux commissions extra-municipales sont proposées :

1^{ère} - La place de la langue bretonne sur la commune.

Rendre visible le breton dans les bâtiments et sur la signalisation extérieure (rues, lieux-dits, sites remarquables).

2^{ème} - Réhabilitation de l'ancienne poste et aménagement du centre bourg.

Projet initié par la municipalité précédente, la rénovation de l'ancienne poste en gîte municipal ainsi que le réaménagement du parvis (place de l'église).

M. le Maire sollicite **un premier vote** des membres du Conseil municipal concernant la composition des commissions.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette composition à savoir un groupe de travail de 20 personnes dont 5 élus.

Monsieur le Maire appelle à **un second vote** concernant la mise en place des deux commissions.

Pour la 1^{ère} commission « **La place de la langue bretonne sur la commune** » : 13 voix pour, 1 abstention.

Pour la 2^{ème} commissions « **Réhabilitation de l'ancienne poste et aménagement du centre bourg** » : **unanimité**

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe PLOUZANÉ.

The block contains a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe PLOUZANÉ', written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a sun and a building, surrounded by the text 'MAIRIE DE COMMANA' and the number '29450' at the bottom.

La secrétaire de séance
Cécile BOUREL.

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Cécile BOUREL'.